



PRÉFET DU JURA

AVIS de CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur le territoire de la commune de LEMUY.

Société GP ROUTES.

Par arrêté préfectoral n°DCPPAT-BCIE-20200612-001 du 12/06/2020, M. le Préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, sur la demande d'enregistrement présentée par la société GP ROUTES dont le siège social est situé au 4 chemin des Genévriers – 39110 DOURNON, représentée par M. Pascal GUINCHARD, gérant, concernant la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud à l'adresse rue de l'Abergement sur le territoire de la commune **de LEMUY (39110)**,

Cette consultation se déroulera **du vendredi 3 juillet 2020 au vendredi 31 juillet 2020 inclus**, à la mairie de LEMUY.

Le dossier d'enregistrement et le registre de consultation du public seront mis à la disposition du public à la mairie de LEMUY aux jours et horaires suivants :

- lundi de 13h30 à 17h00
- mercredi de 9h00 à 12h00
- vendredi de 13h30 à 17h00

Durant la période de consultation, chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de LEMUY **ou** les adresser au préfet par lettre (Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement à la Préfecture du Jura) ou par voie électronique sur l'adresse pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud – LEMUY).

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant le début de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de LEMUY, commune d'implantation du projet, et en mairie des communes situées dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet, soit THESY et ABERGEMENT-LES-THESY..

Le même avis sera affiché par l'exploitant sur les lieux d'implantation du projet pendant toute la durée de celle-ci.

La consultation sera annoncée deux semaines au moins avant son ouverture dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Jura : « **Voix du Jura** » et « **Le Progrès** », aux frais du demandeur et par les soins du préfet, et par mise en ligne sur le site Internet des services de l'État dans le Jura, à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, à la rubrique Publications > Annonces & avis > Consultation du public > exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Lemuy, accompagnée de la demande de l'exploitant, pendant une durée de 4 semaines.

A l'issue de la procédure, la **décision préfectorale** susceptible d'intervenir sera une décision d'enregistrement, assortie le cas échéant de prescriptions particulières ou un refus.